

Préparateur en pharmacie hospitalière



Conditions d'admission

Admission

Être titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

Réussir les épreuves de sélection organisées chaque année au premier semestre de l'année civile.

- Voie de l'apprentissage pour 30 places

Les candidats titulaires du BP de préparateur en pharmacie, ayant moins de 30 ans et un contrat d'apprentissage avec un établissement de santé disposant d'une pharmacie à usage intérieur peuvent prétendre à la voie de l'apprentissage.

- Voies de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue pour 30 places
- Voie de la Validation des Acquis de l'expérience pour 20 places par unités de compétence

www.vae.asp-public.fr

Sélection

Voie de l'apprentissage

Les apprentis sont sélectionnés sur dossier et sur entretien de motivation. Les dossiers d'inscription sont à retirer au Centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière (CFPPH).

Voie de la formation initiale ou de la formation professionnelle continue

- Épreuve écrite d'admissibilité

Ces candidats doivent passer un concours. L'épreuve écrite d'admissibilité porte sur une question d'actualité sanitaire en relation avec le domaine pharmaceutique.

- Durée de l'épreuve : 2 h - notation sur 20 points.

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

- Épreuve orale d'admission

Exposé suivi d'une discussion, destinés à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Réalisée à partir d'un dossier de cinq pages maximum, fourni par le candidat, exposant son expérience professionnelle, ses motivations à la formation et son projet professionnel.

- Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum notation sur 20 points.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

Financement

La formation initiale ou la formation professionnelle continue peuvent être financées par la promotion professionnelle ou par des organismes habilités à financer des formations (ANFH, FONGECIF...).

Scolarité

Formation modulaire en alternance sur un an.

1 360 heures dont 660 heures de formation théorique et 700 heures en stages (en pharmacie à usage intérieur, en industrie pharmaceutique, en cellule qualité...).

Rentrée scolaire dans les sept premiers jours de septembre.

Coût de la formation

Le montant de l'inscription à la sélection et le montant des frais de scolarité, ainsi que les modalités de prise en charge financière, sont disponibles sur demande au CFPPH.

Une formation inscrite au RNCP

La formation prépare au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière, certification professionnelle de niveau 6 délivrée par le Ministère de la santé et de la prévention. Consultez la fiche RNCP : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39707/>



Carrière

- ◆ Préparateur en pharmacie hospitalière dans les pharmacies à usage intérieur
- ◆ Cadre de santé paramédical, fonctions d'encadrement et d'enseignement
- ◆ Cadre supérieur de santé paramédical, fonctions d'encadrement et d'enseignement...

Formation continue

- ◆ Actualisation ou acquisition de compétences (amélioration de la qualité de la prise en charge médicamenteuse, prise en charge du cancer, tutorat, erreurs médicamenteuses...)
- ◆ Préparation au concours d'entrée et dispositif d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Renseignements

La journée de rencontres et d'échanges a lieu au mois de janvier de chaque année.

Téléphone : 01 40 27 51 57

Internet : cfdc.aphp.fr/cfpqh

Mail : secretariat.cfpqh.dfc@aphp.fr

Centre de formation des préparateurs en pharmacie hospitalière de l'AP-HP

Campus Picpus

33 boulevard de Picpus
CS 21705
75571 Paris Cedex 12
01 40 27 51 57

Accès

Métro :

Ligne 6 : Picpus

Lignes 2 et 9 : Bel-Air ou Nation

RER : Nation (Ligne A)

Bus :

Ligne 29 : Picpus, Santerre,

Ligne 56 : Square Courteline

Ligne 46 : Rue de la gare de Reuilly

Pour accéder au bâtiment du Campus Picpus : **se munir obligatoirement d'une pièce d'identité (ou de la carte professionnelle AP-HP)** contre laquelle un pass vous sera délivré pour accéder au campus.

Pour en savoir plus :
concours.aphp.fr